REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

77) D E C R E T N° 67 /PR-SGG

ANNEE 1968

-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;

VU la loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU le décret n° 22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le décret n° 441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VU le décret n° 304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Cassien AGBOTON, Administrateur, précédemment Sous-Préfet de BOPA, est nommé Sous-Préfet d'ABOMEY en remplacement de Mr Félicien ATAKOUN, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2 - Mr Bertin AGOSSOU AHOUADI, Administrateur, précédemment Adjoint au Préfet de l'Atacora, est nommé Sous-Préfet de BOPA.

ARTICLE 3 - Mr Luc AYMARD, précédemment Chef de l'Arrondissement de Ouessè (Sous-Préfecture de SAVE) est nommé Sous-Préfet de BOUKOMBE en remplacement de Mr François TCHIAKPE en instance de départ en congé d'admission à la retraite.

ARTICLE 4 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 4 Mars 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité,

P.Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, absent;
Le Ministre de la Santé Publique

Capitaine Barthélemy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 4 - SGG 4 Ministères 10